

**DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE DES
TERRITOIRES**

**Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets**

**Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement**

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
Protoy Léa@province-
sud.nc

Affaire suivie par :
Protoy Léa

Nouméa, le **10 JUIL, 2020**

**COMPTE RENDU DE VISITE
INSPECTION D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Installation	Garderie pour chiens
Exploitant	TIM TAM TOUM
Commune	Païta
Lieu-dit	Mont Mou
Date de la précédente inspection	16 juin 2014
Date de l'inspection	10 juin 2020
Nom(s) inspecteur(s)	Léa Protoy
Accompagnants	Laurent Digonnet (exploitant)

1. OBJET DE L'INSPECTION

L'objet de la visite est de contrôler que la garderie pour chiens Tim Tam Toum applique les dispositions mentionnées dans l'arrêté d'autorisation n° 1050-2009/ARR/DENV/SPPR du 5 mai 2009.

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

La garderie est autorisée par arrêté n° 1050-2009/ARR/DENV/SPPR du 5 mai 2009, pour une capacité de 35 chiens.

Un changement d'exploitant au profit de M. Laurent Digonnet a été réalisé en juillet 2014, régularisant ainsi la situation administrative de l'installation.

Situation administrative ⇒ en règle

3. OBSERVATIONS LORS DE LA VISITE

Les photographies dont il est fait référence sont présentées en annexe 1.

N°	ARTICLE CONCERNE	NATURE DE LA PRESCRIPTION	OBSERVATIONS DE L'INSPECTION (IIC) / INFORMATIONS DE L'EXPLOITANT (EXP) *	DEMANDES DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
1	1.2	Capacité des installations	EXP : le nombre de chiens est au maximum de 30 durant la période des fêtes de fin d'année. Au moment de la visite, seuls 2 chiens étaient présents (première semaine de vacances de juin). La crise COVID touche de plein fouet cet exploitant avec une réduction de 80% de son activité. Les enclos pouvant accueillir chacun 5 chiens sont équipés de niches et paniers, d'un abri pour la nuit, ainsi que d'un système d'abreuvoir alimenté par l'eau du creek voisin. (Cf. photo 1) La chatterie peut accueillir 15 chats. Un seul est présent à la chatterie le jour de la visite. Deux autres chats âgés sont installés dans des chambres individuelles pour être au calme.	-
2	1.3	Intégration dans le paysage et propreté	IIC : Chaque enclos est boisé et équipé de brise vue. Les 2 enclos accueillant chacun un chien sont maintenus dans un bon état de propreté.	-
3	1.4	Mode d'exploitation	IIC : La garderie est accessible par un double portail évitant l'évasion d'un chien. Le terrain est entièrement clôturé. EXP : Les chiens sont disposés dans les différents enclos suivant leur caractère et leur	-

N°	ARTICLE CONCERNE	NATURE DE LA PRESCRIPTION	OBSERVATIONS DE L'INSPECTION (IIC) / INFORMATIONS DE L'EXPLOITANT (EXP) *	DEMANDES DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
			sociabilité. Il existe des enclos individuels pour les chiens ayant plus de tempérament. Les chiens de petite taille sont laissés en liberté dans la cour, sous la surveillance des propriétaires. Les chats en bonne santé sont mis tous ensemble dans la chatterie. Les chats âgés et/ou malades sont isolés dans des pièces individuelles pour qu'ils soient tranquilles. (Cf. photo 2)	
4	1.5	Stockage des aliments	EXP : Tous les animaux sont nourris aux croquettes. Celles-ci sont livrées par un fournisseur et stockées dans des grands seaux en plastique hermétiques, à l'abri des nuisibles et des intempéries.	-
5	2.1	Hygiène et entretien des animaux	IIC : L'exploitant remplit une fiche pour chaque nouvel animal arrivant à la garderie. Cette fiche contient les informations sur l'animal et sur son propriétaire. Un classeur tenu à jour contient les fiches des animaux présents au temps T dans la garderie.	-
6	2.2	Hygiène et entretien des locaux	EXP : Les enclos sont nettoyés tous les matins, les excréments sont ramassés et le sol est passé au jet d'eau. IIC : Tous les parcs étaient dans un bon état de propreté. Ils sont en extérieur, donc bien ventilés et aucune odeur n'a été ressentie. Les bâtiments attenants à chaque parc étaient également maintenus propres.	-

N°	ARTICLE CONCERNE	NATURE DE LA PRESCRIPTION	OBSERVATIONS DE L'INSPECTION (IIC) / INFORMATIONS DE L'EXPLOITANT (EXP) *	DEMANDES DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
7	3	Gestion des déchets	IIC : Les excréments sont recueillis chaque jour dans des grands sacs et mis à la poubelle, à destination de l'ISD de Gadji. Aucune prolifération de mouche n'a été constatée.	-
8	4	Bruit	IIC : Tous les parcs sont équipés de brises vue empêchant les animaux d'être sollicités par l'extérieur et de provoquer des aboiements.	-
9	6	Pollution atmosphérique	IIC : Aucune mauvaise odeur perçue au sein de l'installation.	-
10	7	Gestion des eaux	IIC : Les abreuvoirs sont alimentés en continu par l'eau du creek voisin. Les parcs sont équipés d'un tuyau d'arrosage permettant leur nettoyage quotidien, après ramassage des excréments.	-

4. CONCLUSION DE L'INSPECTION

L'inspection des installations classées constate que, malgré la faible fréquentation de la garderie au moment de la visite, l'installation est exploitée en respect des dispositions présentées dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter n°1050-2009/ARR/DENV/SPPR du 5 mai 2009.

L'inspecteur des installations classées



Protov Léa

5. ANNEXE 1 : PHOTOGRAPHIES

Photo 1 :

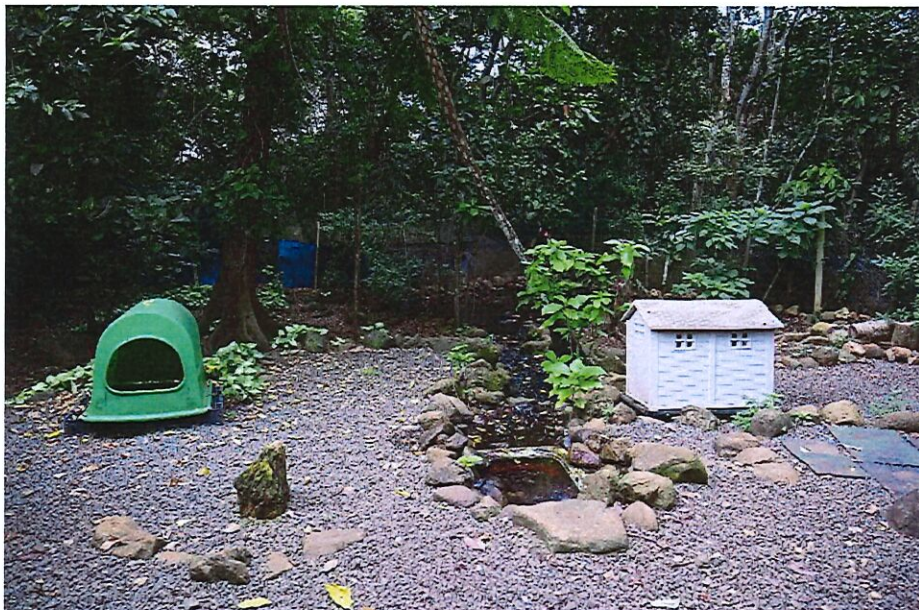


Photo 2 :

